

Peut-on soigner les pédophiles ?

Avant, la chose était simple ; lors de n'importe quel délit ou crime, si le condamné était responsable de ses actes, il était jugé et puni ; s'il était irresponsable de ses actes, autrement dit « fou », il était considéré comme malade mental et, dès lors, enfermé et soigné.

En matière pénale et surtout en matière d'infractions à caractère sexuel, les choses se sont complexifiées, il ne s'agit plus de punir ou soigner mais de punir et soigner. En effet, c'est rarement sous l'emprise d'un délire ou d'un grave trouble psychotique que les pédophiles passent à l'acte, mais il est clair que beaucoup d'entre eux souffrent de troubles de la personnalité qui nécessitent un traitement.

Pénal et thérapeutique, deux champs distincts

Cette distinction ne va pas sans problème car nous sommes là dans deux champs différents qu'il ne faut ni confondre ni mélanger. D'une part, c'est au « judiciaire » d'assurer la protection de la société et de punir les pédophiles. La notion de « punition » n'est pas à entendre comme une vengeance brute prise en charge par l'Etat mais bien comme la première étape d'un mouvement civilisateur qui ramène le criminel au sein de la société. Il s'agit pour celui-ci de « payer », ou mieux et quand c'est possible, de réparer la faute qu'il a commise.

D'autre part, il revient aux « praticiens de la santé » d'assurer les prises en charge thérapeutiques de certains auteurs de crimes. Pour que cela fonctionne, il n'y a pas d'autres alternatives que de rester chacun, et de manière intransigeante, sur son territoire !

Idéalement, pour chaque pédophile judiciarisé, les choses devraient se passer ainsi: Un centre d'expertise psychologique (il en existe un dans chaque région) indique la nécessité du soin psychique ; un juge l'énonce, un thérapeute d'un centre spécialisé offre sa disponibilité et le condamné s'y engage... car un certain engagement est nécessaire, même si la thérapie est « sous contrainte ».

Quels traitements ?

Quant aux types de traitements, ils seront très différents d'un patient à l'autre, et cela en fonction des besoins et des psychopathologies de ces personnes et non en fonction des faits commis. En effet, un acte pédophilique peut être présent dans de nombreuses organisations de personnalité : quoi de commun entre un homme débile mental qui « joue docteur » avec une petite fille, un intellectuel « pervers narcissique » qui justifie sa pédophilie en faisant l'éloge de la culture grecque antique, un boy scout timide et névrosé qui tente un rapprochement sexuel maladroit avec un de ses louveteaux et qui s'effondre de culpabilité ensuite, un grand alcoolique qui sous l'emprise de la boisson dérape dans un agir pédophilique, une ancienne victime d'abus dans l'enfance qui, bien qu'ayant une vie sexuelle « normale », bascule tout d'un coup dans un moment de fragilité dans « l'identification à l'agresseur » et agresse lui-même un enfant, un grand psychopathe pervers qui utilise l'enfant comme un objet pour assouvir sa toute-puissance... ?

Comment soigner ?

D'abord, dans la grande majorité des cas, c'est à l'entrée en prison, au moment de la condamnation que quelque chose peut être mobilisé chez ces patients, et qu'il faudrait donc bénéficier de cette circonstance spécifique pour commencer le travail thérapeutique. C'est à ce moment-là que la rencontre avec un thérapeute peut le plus facilement avoir un impact. Il faut aussi garder à l'esprit le risque élevé de bouleversement psychique et donc de décompensation (dépressive, psychotique ...) lorsque la psychothérapie touche aux angoisses d'effondrement et d'anéantissement que leurs actes cherchent justement à dénier. La prison, surtout lorsque des unités de soins y sont insérées, peut jouer un rôle de contenance qui aide le processus thérapeutique. Ce n'est pas encore le cas en Belgique, où les traitements sont assurés, quasi exclusivement, par des équipes en milieu ouvert.

Les traitements sont aussi bien différents : encadrement psycho-éducatif, guidance sociale, psychiatrique, thérapie comportementale, psychothérapie (individuelle et/ou en groupe) pour ceux qui peuvent être accessibles à un travail de mise en question et en sens de leurs actes... Le plus souvent, la thérapie permet à ces patients d'évoluer dans leur connaissance d'eux-mêmes, dans leurs relations aux autres et dès lors dans la maîtrise de leurs actes.

Quant à la fameuse castration chimique, elle semble être, selon l'expression du docteur Coutenceau, « une fausse bonne solution » et tous les praticiens s'accordent pour dire que ces traitements hormonaux n'ont que des indications très précises et restreintes.

Prendre en traitement des sujets pédophiles n'est pas toujours simple pour un thérapeute et, il n'est pas question non plus d'être dans une quelconque complaisance vis-à-vis des actes commis. Le thérapeute est là pour essayer de comprendre et d'aider les patients à mieux contrôler leur système pulsionnel. C'est, comme le dit A. Ciavaldini, « gagner du terrain sur la sauvagerie », et puis surtout c'est travailler à la sauvegarde de ce qu'il y a d'humain en l'Homme.

Est-ce efficace ?

Il faut également savoir que 80% des pédophiles ne récidivent jamais : l'interpellation judiciaire et, éventuellement, l'emprisonnement sont des événements suffisamment marquants pour mettre fin aux passages à l'acte.

Notons d'ailleurs que de manière générale les délinquants sexuels récidivent moins que les auteurs d'autres infractions.

Par ailleurs, les études montrent de bons résultats avec les patients pédophiles qui se sont engagés dans leur traitement.